AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C2215
FR0012789949-FS0704

29 juin 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EUROPCAR MOBILITY GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 juin 2020, complété par un courrier reçu le 29 juin, la société Bank of America Corporation (Corporation Trust Center, Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 23 juin 2020, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EUROPCAR MOBILITY GROUP.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions sur le marché au résultat de laquelle l'exemption de trading s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général), lequel ne détient plus aucun titre de la société EUROPCAR MOBILITY GROUP au sens de l'article précité.

À cette occasion, la société Merrill Lynch International[1] (Corporation Trust Center, Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi individuellement en baisse les mêmes seuils et ne plus détenir aucun titre de la société EUROPCAR MOBILITY GROUP au sens de l'article précité.

[1] Contrôlée par la société Bank of America Corporation.